

Service interministériel de défense et de
protection civiles

Avignon, le 24 décembre 2025

Le préfet de Vaucluse

à

Liste des destinataires in fine

Objet : adaptation de la posture VIGIPIRATE « hiver-printemps 2026 »

Le Premier ministre a approuvé la nouvelle posture VIGIPIRATE pour la période « hiver-printemps 2026 », applicable à compter du 5 janvier 2026 et jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « **Urgence attentat** ».

La nouvelle posture sera marquée par de nombreux rassemblements à caractère festif ou culturel, par des périodes de congés scolaires, de fêtes religieuses et par la période des élections municipales de mars 2026. Elle me conduit à vous rappeler les recommandations en matière de prévention d'actes de terrorisme qu'il convient d'appliquer avec la plus grande rigueur. Il est attendu de votre part que vous vous assuriez, chacun dans vos domaines de compétences respectifs, la parfaite exécution des mesures de vigilance, prévention et protection déjà actives, en mettant l'accent sur :

1/La sécurité des lieux de rassemblement du public :

La capacité à faire face à une attaque terroriste dans les lieux de rassemblement de personnes demeure une priorité essentielle.

Le renforcement des échanges d'informations entre les organisateurs et les services de l'État reste capital. Aussi, préalablement à l'organisation de tout événement susceptible d'engendrer des concentrations de personnes, les organisateurs doivent impérativement prendre contact avec les forces de sécurité intérieure territorialement compétentes et, lorsque la sensibilité de l'événement et / ou la jauge du public attendu le justifie, avec mes services :

- Pour les communes de l'arrondissement d'Avignon : pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr ;
- Pour les communes de l'arrondissement de Carpentras : sp-carpentras@vaucluse.gouv.fr ;
- Pour les communes de l'arrondissement d'Apt : sp-apt@vaucluse.gouv.fr.

Les responsables de site sont invités à adapter les mesures de sûreté qui leur incombent en fonction des vulnérabilités des lieux, de la fréquentation, des amplitudes horaires (jour/nuit) et du contexte local évalué avec les services de l'État. Les personnels de l'équipe d'organisation seront sensibilisés aux bons comportements à adopter en cas de situation suspecte, de menace terroriste, de confinement ou d'évacuation selon les situations. En ce sens, ils pourront s'appuyer sur le guide des bonnes pratiques de sécurisation d'un événement de voie publique, en consultant le site du ministère de l'Intérieur à l'adresse suivante <https://www.interieur.gouv.fr/Publications/Securite-interieure/Securisation-des-evenements-de-voie-publique>, ainsi que le guide des bonnes pratiques pour la sûreté des espaces publics, accessible via le lien <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-guides>.

Les organisateurs d'événements sur la voie publique s'attacheront à prendre en compte le risque d'attaque par véhicules béliers en mettant en œuvre les dispositifs adaptés afin de s'en prémunir. Ces derniers sont invités à consulter la fiche de recommandations à l'adresse suivante : <https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Publications/fiche-se-proteger-contre-les-attaques-au-vehicule-belier.pdf>. Ils veilleront également à solliciter l'avis des référents-sûreté des forces de sécurité (police ou gendarmerie).

La sécurité restera également renforcée autour des grands espaces de rassemblement ayant pour objet des activités commerciales (salons d'exposition, foires...), ainsi que les grands espaces de commerce, notamment lors des soldes d'hiver marquées par une forte affluence. Une fois encore, la sensibilisation des personnels est essentielle et doit être assurée par les gestionnaires de centres et d'enseignes commerciaux. Les personnels doivent être informés de la procédure de signalement des comportements suspects dans leur établissement.

2/ La sécurité des lieux de culte et des établissements d'enseignement :

*** Concernant les lieux de culte**, la sécurité restera renforcée autour des lieux de culte avec un effort sur la présence visible des forces de l'ordre, selon un mode dynamique, assorti de prises de contact avec les responsables des lieux de culte. En liaison avec les autorités religieuses locales, la mise en œuvre de mesures de contrôle des accès est recommandée. De la même façon, une attention particulière sera portée aux véhicules en stationnement à proximité des lieux de rassemblement ou de culte. A cet égard, en marge des offices religieux, les maires veilleront à prendre les mesures temporaires d'interdiction de circuler et de stationner.

*** Concernant les établissements d'enseignement**, les efforts en matière de sécurité des établissements et de protection des personnes seront maintenus, dans le prolongement des mesures actives depuis le 13 octobre 2023.

3/ La sécurité des transports et des bâtiments publics :

*** Concernant les transports publics**, le niveau de sécurité des plateformes aéroportuaires, des gares et des réseaux de transport, nécessite une vigilance accrue. Les transports

publics présentent en effet de nombreuses vulnérabilités face à la menace terroriste et restent une cible privilégiée notamment au moment des pics de fréquentation. Une attention toute particulière doit leur être portée.

*** Concernant les bâtiments publics et institutionnels :**

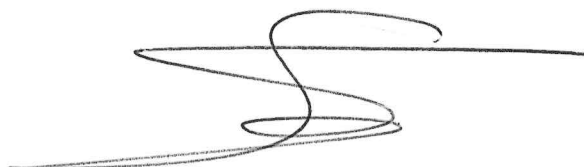
Les annuaires de crise et les procédures d'alerte afférentes seront actualisés. Les plans de protection et les procédures internes d'évacuation ou de confinement doivent être portés à la connaissance de l'ensemble des personnels et particulièrement des nouveaux arrivants.

4/ La sécurité numérique :

Les attaques cyber récentes nous confrontent à la réalité de cette menace. Aussi une vigilance particulière sur la sécurité des systèmes d'information est de rigueur en s'appuyant sur les consignes relayées par les services de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). En prévision d'un éventuel incident, il est nécessaire de pouvoir s'appuyer sur un annuaire de crise à jour afin de mobiliser le personnel susceptible de traiter l'incident.

Enfin, vous participerez à la nécessaire sensibilisation du public en veillant à ce que le logogramme « **Urgence attentat** » annexé au présent courrier, et téléchargeable à l'adresse <https://www.sgdsn.gouv.fr/files/files/Vigipirate/logogrammes-vigipirate.pdf>, ainsi que les consignes Vigipirate, s'y rapportant soient correctement affichés. Un ensemble de fiches de recommandations et de bonnes pratiques à l'attention du grand public est également téléchargeables à l'adresse <https://www.sgdsn.gouv.fr/vigipirate/les-fiches-de-recommandations-et-de-bonnes-pratiques>. Plusieurs modules de formation sont également accessibles sur le site <https://vigipirate.gouv.fr/>, en cliquant sur l'onglet « accéder au MOOC ».

Je vous remercie pour votre mobilisation ainsi que celles de vos équipes dans l'application de ces consignes essentielles de sécurité. Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse électronique pref-defense-protection-civile@vaucluse.gouv.fr.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Destinataires :

Mme la secrétaire générale, sous-préfète de l'arrondissement d'Avignon
M. le sous-préfet d'Apt
M. le sous-préfet de Carpentras
M. le directeur interdépartemental de la police nationale de Vaucluse
M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de Vaucluse
M. le colonel, directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse
M. le général, commandant la délégation militaire départementale
M. le directeur départemental des finances publiques
Mme la directrice de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine
M. le directeur de la délégation départementale de l'agence régionale de santé
M. le directeur départemental des territoires
M. le directeur départemental de la protection des populations
M. le chef de l'unité Vaucluse-Arles de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
Mme la directrice de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
M. le directeur de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale
M. le directeur du Secrétariat Général Commun Départemental
M. le président de l'université d'Avignon

Mesdames et Messieurs les Maires du département
Mesdames et Messieurs les présidents des EPCI de Vaucluse
Monsieur le président de l'association des maires de Vaucluse
Madame la Présidente du Conseil départemental

MM les représentants des cultes

MM les représentants des chambres consulaires
MM les gestionnaires des transports
M. le président de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie
M. le président du syndicat départemental de l'hôtellerie de plein air
Mmes et MM les directeurs des centres commerciaux
Mmes et MM les exploitants d'établissements recevant du public



URGENCE ATTENTAT



